

IESF

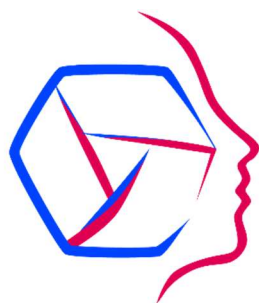
SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET
SCIENTIFIQUES DE FRANCE

RAPPORT FINANCIER ET DU CAC IESF EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ EN AGO 2026



www.iesf.fr



IESF

SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET
SCIENTIFIQUES DE FRANCE

NOTE DU RAPPORT FINANCIER

Comptes 2025

Table des matières

I. Faits majeurs de l'exercice 2025

- 1) Rappel du budget 2025..... 4
- 2) Une année pilotée intégralement sous Pennylane 5
- 3) Organisation de deux Conventions entre 2025 et 2026..... 5

II. Exécution du budget par catégorie

- 1) Communauté..... 5
- 2) Activités 6
- 3) Ventes de services 6
- 4) Fonctionnement..... 7
- 5) Placements financiers..... 7
- 6) Écritures comptables (provisions / amortissements) 8

III. Résultat 2025

IV. Annexe – Vue d'ensemble consolidée Budget vs Réalisé 2025

V. Rapport du commissaire aux comptes – CAC

Exercice 2025

I. Faits majeurs de l'exercice 2025

1) Rappel du budget 2025

Le budget 2025 fit l'objet d'une présentation suivie d'un vote lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025, le 23 juin de la même année, après une première présentation devant le Conseil d'Administration fin 2024. Le tableau analytique alors débattu projetait un atterrissage à -27 k€ et un résultat d'exploitation à +7 k€.

Regroupement 2025	Catégorie 2025	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	Delta
1-Communauté	10-Membres	208	208	222	14
	11-Bienfaiteurs	86	93	78	-15
	Total 1-Communauté	294	301	300	-1
2-Activités	20-PMIS	0	0	-3	-3
	21-Comités sectoriels	2	-8	0	8
	22-JNI	-3	1	-8	-8
	23-Communication	-5	-3	-10	-7
Total 2-Activités	-5	-10	-21	-10	
3-Ventes de services	30-Ventes de services	0	-12	0	12
	31-Répertoire	2	2	-5	-7
	32-Enquête	5	-12	12	24
	33-Plis cachetés	4	-4	-2	3
	34-EURING	5	5	4	-1
	35-Labelis	5,50	0,46	-4,63	-5,09
Total 3-Ventes de services	20	-21	5	26	
4-Fonctionnement	40-Gestion courante	-77	-80	-73	8
	41-Permanents	-339	-292	-243	49
	42-Locaux	36	28	28	-1
Total 4-Fonctionnement	-379	-344	-288	56	
5-Placements financiers	50-Gestion financière	25	17	10	-7
Total regroupements 1 à 5			-57	7	64 (a)
6-Ecritures comptables	60-Amortissements	-35	-36	-36	0 (b)
	61-Provisions	-10	3	3	0 (c)
Total 6-Ecritures comptables		-45	-33	-33	0
Total général (k€)		-90	-90	-27	64 =(a)+(b)+(c)

Quelques rappels sur le contenu de la catégorie « Fonctionnement », telle qu'elle se décompose dans nos comptes analytiques :

- **Gestion courante** : cabinet d'expertise comptable (≈ 13 k€/an), CAC (≈ 6 k€/an), site internet (≈ 12 k€/an), coût de l'AG, petit matériel informatique, photocopieuses, frais BNP et Pennylane, etc.
- **Permanents** : salaires et cotisations sociales associées.
- **Locaux** : gestion du siège d'IESF. Revenus : loyers de nos locataires (≈ 50 k€/an), location de salles (≈ 20 k€/an). Charges : charges courantes des locaux (≈ 23 k€/an), taxe foncière (≈ 13 k€/an), nettoyage (≈ 7 k€/an), assurance.

2) Une année pilotée intégralement sous Pennylane

2025 marque la première année pleine de comptabilité IESF gérée intégralement sous Pennylane. La quasi-totalité des flux (factures, achats, validations, comptabilité analytique) y converge, ce qui permet désormais un suivi budget vs réalisé nettement plus fluide et fiable, et conditionne la qualité du présent rapport. Les échanges avec le comptable et le Commissaire aux comptes, ainsi que la coordination avec les permanents et le suivi des projets (conventions notamment), progressent sensiblement.

3) Organisation de deux Conventions entre 2025 et 2026

Deux conventions se déploient à cheval sur 2025 et 2026 : la Convention Connaissance et la Convention Construction sur le thème du ciment plus précisément.

Chaque convention fonctionne en auto-financement, à savoir que ses bénévoles mobilisent leur propre source de financement. La Convention Connaissance ressortant excédentaire en 2025, une provision de 20 k€ a été passée afin d'éviter d'afficher un solde positif en 2025 puis un solde déficitaire en 2026 ; ce traitement reflète mieux la réalité économique du projet.

II. Exécution du budget par catégorie

Les analyses ci-après s'articulent autour des six regroupements analytiques d'IESF. Tous les montants apparaissent en milliers d'euros, en net (produits moins charges). Pour chaque regroupement, le tableau détaille les écarts par catégorie, suivi d'un commentaire qualitatif.

1) Communauté

Catégorie	Budget	Réalisé	Écart
10-Membres	+222 k€	+236 k€	+13 k€
11-Bienfaiteurs	+78 k€	+78 k€	0 k€
Sous-total	+300 k€	+314 k€	+13 k€

Les cotisations (10-Membres) ressortent à +236 k€ pour +222 k€ budgétés, soit +13 k€ d'écart favorable. Cet écart provient principalement d'environ 14 k€ liés à la non-cotisation à Engineers Europe — une économie immédiate par rapport au budget qui dégage une certaine marge de manœuvre supplémentaire pour la trésorerie 2025.

Sur les Bienfaiteurs (11-Bienfaiteurs), la ligne ressort pile au budget (écart à 0). Derrière cette neutralité se cache une vraie histoire : environ 9 k€ de dons individuels supplémentaires se sont vus collectés grâce à la campagne WeRise, dont le coût atteint un montant équivalent. L'effet financier 2025 sur cette ligne s'annule donc, mais l'investissement WeRise élargit notre base de donateurs : nous comptons sur eux pour continuer à soutenir IESF en 2026 et faire parler de l'association autour d'eux.

2) Activités

Catégorie	Budget	Réalisé	Écart
20-PMIS	-3 k€	-2 k€	+1 k€
21-Commissions et Comités spécialisés	0 k€	0 k€	0 k€
22-JNI	-8 k€	-2 k€	+6 k€
23-Communication	-10 k€	-12 k€	-2 k€
Sous-total	-21 k€	-15 k€	+5 k€

Le déficit s'établit à -15 k€, soit +5 k€ favorable par rapport au budget.

- **PMIS** : la Promotion des Métiers de l'Ingénieur et du Scientifique est notre programme pour faire connaître nos métiers, portée essentiellement par les IESF régionales (interventions en écoles du primaire au post-bac, salons d'orientation, notamment auprès des jeunes filles). Un budget initial de 3 k€ avait été voté pour 2025, finalement porté à 5 k€ en cours d'année ; environ 2 k€ ont été dépensés (impressions, kakemonos), et 3 k€ non dépensés en 2025 ont été reportés exceptionnellement sur 2026.
- **Commissions** : à l'équilibre. C'est ici que sont logées les conventions thématiques, qui sont chacune auto-financées. Deux conventions étaient à cheval sur 2025 et 2026 — Connaissance et Ciment & Construction — avec environ 20 k€ de financements perçus en 2025 mais dont la prestation se déroulera en 2026. Sans traitement comptable adapté, on aurait affiché +20 k€ sur les conventions en 2025, puis -20 k€ en 2026. Pour éviter cet effet d'optique, une provision (PCA) de 20 k€ a été passée en 2025 : les conventions ressortent ainsi à l'équilibre sur les deux années, ce qui reflète la réalité économique de leur gestion.
- **JNI** : +6 k€ d'économie. Les coûts prestataires se sont réorientés vers d'autres activités en cours d'année, ce qui explique l'essentiel de l'écart favorable.
- **Communication** : -2 k€ de léger dépassement. À l'image de plusieurs catégories du regroupement, les écarts s'expliquent quasi exclusivement par la réallocation du temps de nos deux prestataires : initialement fléchi sur certaines catégories, leur temps s'est in fine reporté sur d'autres sujets en cours d'année. À l'échelle du budget global, ces effets se compensent.

3) Ventes de services

Catégorie	Budget	Réalisé	Écart
31-Répertoire	-5 k€	-1 k€	+4 k€
32-Enquête	12 k€	11 k€	-1 k€
33-Plis cachetés	-2 k€	+2 k€	+3 k€
34-EURING	+4 k€	+2 k€	-2 k€
35-Labellis	-5 k€	+3 k€	+8 k€
Sous-total	+5 k€	+18 k€	+13 k€

Bloc à la performance plutôt bonne : +13 k€ favorable.

- **Répertoire** : +4 k€ d'écart favorable, essentiellement via des économies sur les prestataires.

- **Enquête** : quasi équilibre à -1 k€. Le volume d'enquêtes spécifiques vendues s'inscrit légèrement en retrait par rapport aux prévisions, mais les coûts prestataires demeurent contenus grâce au soutien d'un de nos partenaires venus en renfort.
- **Plis cachetés** : +3 k€ favorable, sur un volume mieux tenu que prévu mais également un effet prestataires.
- **EURING** : -2 k€, nombre de dossiers en nombre légèrement inférieur aux prévisions.
- **Labellis** : +8 k€ d'amélioration, presque exclusivement portée par la réallocation des prestataires vers d'autres activités en 2025.

4) Fonctionnement

Catégorie	Budget	Réalisé	Écart
40-Gestion courante	-73 k€	-78 k€	-5 k€
41-Permanents	-243 k€	-197 k€	+46 k€
42-Locaux	+28 k€	+24 k€	-4 k€
Sous-total	-288 k€	-251 k€	+37 k€

- **Gestion courante** : -5 k€ de surcoût. Le poste regroupe nos coûts de comptable, Commissariat aux comptes, site web, impôts, location téléphonie/photocopieuse, etc. L'élément structurant à signaler concerne la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) qui s'élève à 7,4 k€ payée en deux fois, alors que seul un acompte de 4 k€ figurait au budget : environ 3 k€ d'écart à anticiper pour 2026.

Point clé — la masse salariale

- **Permanents** : la ligne ressort à -197 k€ pour un budget de -243 k€, soit +46 k€ d'écart favorable. Cela constitue le levier numéro 1 du résultat 2025. Cette économie découle d'une non-embauche en 2025 sur un poste initialement budgété. Le choix s'est porté sur deux permanents et deux prestataires, dans une logique de maîtrise des coûts et d'anticipation de 2026.

À garder en tête : l'effet revêt en partie un caractère ponctuel, un retour à l'effectif cible en 2026 ferait disparaître mécaniquement ces +46 k€.

- **Locaux** : -4 k€. Un bureau supplémentaire figurait au budget en location pour 2025 mais n'a finalement pas été loué, ce qui se traduit par des recettes manquantes par rapport aux prévisions.

5) Placements financiers

Catégorie	Budget	Réalisé	Écart
50-Gestion financière	+10 k€	+14 k€	+4 k€
Sous-total	+10 k€	+14 k€	+4 k€

Apport de +14 k€ vs budget de +10 k€, soit +4 k€ d'écart favorable. Il s'agit de plus-values d'arbitrage réalisées (gains effectivement encaissés sur des cessions de titres), nettes d'une commission de performance d'environ 2 k€.

Point important à souligner : ces +4 k€ ne constituent pas une appréciation théorique du portefeuille (plus-values latentes), mais bien des gains réellement encaissés. Ce résultat demeure toutefois ponctuel et non récurrent, dépendant des arbitrages opérés par le gestionnaire au cours de l'année.

6) Écritures comptables (provisions / amortissements)

Catégorie	Budget	Réalisé	Écart
60-Amortissements	-36 k€	-36 k€	0 k€
61-Provisions	+3 k€	0 k€	-3 k€
Sous-total	-33 k€	-36 k€	-3 k€

Écritures de clôture intégrées

- **Amortissements** : -36 k€ comptabilisés, conformes au budget. Les dotations de l'exercice sont bien intégrées au grand livre.
- **Provisions** : pas de mouvement net sur l'exercice. Le budget prévoyait une reprise de +3 k€ qui ne s'est pas matérialisée — d'où le léger écart défavorable de -3 k€.

Les produits constatés d'avance (PCA) — environ 20 k€ relatifs aux conventions Connaissance et Ciment & Construction dont la prestation se déroulera sur 2026 sont déjà passés.

III. Résultat 2025

BUDGET 2025	RÉALISÉ 2025	DELTA vs BUDGET
-27 k€	+43 k€	+70 k€

Le résultat 2025 ressort excédentaire à +43 k€, alors que le budget voté en CA anticipait un déficit de -27 k€, soit un delta favorable de +70 k€.

Au-delà du chiffre, le point essentiel à souligner réside dans la nature même de ce résultat : il ne contient ni reprise sur provision, ni produit exceptionnel non récurrent, ni plus-value latente. Il s'agit d'un résultat structurel, qui démontre que le modèle économique d'IESF demeure capable, dans des conditions normales d'exploitation, de générer un bénéfice.

Rappel des résultats des exercices précédents :

Exercice	2022	2023	2024	2025
Résultat	-203 k€	+22 k€	-90 k€	+43 k€

Après deux exercices contrastés (2022 fortement déficitaire, 2024 dégradés par la révision de la masse salariale), 2025 confirme le retour à une trajectoire saine, avec un résultat définitif de +43 k€. L'enjeu pour 2026 consistera à pérenniser cette dynamique en intégrant au budget les nouvelles activités et en anticipant les éléments non récurrents annoncés pour cette année de transition, notamment les frais de déménagement et la cession du siège d'IESF.

IV. Annexe — Vue d'ensemble consolidée Budget vs Réalisé 2025

Le tableau ci-après rassemble en un seul coup d'œil les 17 catégories analytiques de l'exercice, regroupées en six familles, avec leurs sous-totaux et le résultat final. Tous les montants apparaissent en milliers d'euros, en net (produits moins charges).

Regroupement	Catégorie	Budget	Réalisé	Écart
1-Communauté	10-Membres	+222 k€	+236 k€	+13 k€
	11-Bienfaiteurs	+78 k€	+78 k€	0 k€
2-Activités	20-PMIS	-3 k€	-2 k€	+1 k€
	21-Commissions et Comités	0 k€	0 k€	0 k€
	22-JNI	-8 k€	-2 k€	+6 k€
	23-Communication	-10 k€	-12 k€	-2 k€
3-Ventes de services	31-Répertoire	-5 k€	-1 k€	+4 k€
	32-Enquête	+12 k€	+11 k€	-1 k€
	33-Plis cachetés	-2 k€	+2 k€	+3 k€
	34-EURING	+4 k€	+2 k€	-2 k€
	35-Labellis	-5 k€	+3 k€	+8 k€
4-Fonctionnement	40-Gestion courante	-73 k€	-78 k€	-5 k€
	41-Permanents	-243 k€	-197 k€	+46 k€
	42-Locaux	+28 k€	+24 k€	-4 k€
5-Placements financiers	50-Gestion financière	+10 k€	+14 k€	+4 k€
6-Écritures comptables	60-Amortissements	-36 k€	-36 k€	0 k€
	61-Provisions	+3 k€	0 k€	-3 k€
TOTAL	Résultat 2025	-27 k€	+43 k€	+70 k€

V. Rapport du commissaire aux comptes – CAC

Exercice 2025

INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE

7, Rue Lamennais - 75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**



Cabinet Hoche Audit
7bis, rue de Monceau
75008 Paris
Tél. 01 42 12 80 50
contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

Aux membres de l'association,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement 2023-03 sur la modernisation des états financiers.

III- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE sur la situation financière et les comptes annuels.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 12 juin 2026


Le Commissaire aux Comptes
HOCHÉ AUDIT
Laurence ZERMATI

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	10 756	8 482	2 275	3 173
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	289 653	25 824	263 829	267 145
Constructions	2 664 710	1 393 391	1 271 319	1 303 244
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	6 098	6 093	5	210
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	199 521	17 681	181 840	181 840
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 443		4 443	4 443
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	3 175 181	1 451 472	1 723 709	1 760 055
Comptes de liaison III				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	284 163		284 163	160 932
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	25 962		25 962	13 391
Charges constatées d'avance	9 714		9 714	9 505
Valeurs mobilières de placement	762 685		762 685	759 919
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	189 135		189 135	57 443
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	1 271 659		1 271 659	1 001 189
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	4 446 840	1 451 472	2 995 368	2 761 244

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	152 449	152 449
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	753 341	753 341
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 633 433	1 723 608
Excédent ou déficit de l'exercice	43 053	-90 175
Situation nette	2 582 277	2 539 223
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	2 582 277	2 539 223
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	6 761	6 731
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV	6 761	6 731
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297 866	154 825
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	57 799	60 120
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	28 534	345
Produits constatés d'avance	22 133	
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	406 331	215 290
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	2 995 368	2 761 244

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	253 375	257 749
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	167	13 379
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	560 980	393 647
dont parrainages	366 866	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		4 500
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	49 122	14 419
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 145
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	689	26 228
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	864 333	713 066
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	580 934	460 254
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	20 949	22 836
Salaires	134 674	199 638
Cotisations sociales	57 977	84 848
Dotations aux amortissements et dépréciations	36 346	36 408
Dotations aux provisions	30	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6 407	12 606
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	837 317	816 590
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	27 016	-103 524
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	9 979	10 261
Autres intérêts et produits assimilés		55
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	11 754	7 628
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	21 733	17 944

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	5 696	866
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	5 696	866
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	16 037	17 078
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	43 053	-86 446
Produits exceptionnels	V	1 600
Charges exceptionnelles	VI	5 329
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-3 729
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	886 066	732 610
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	843 013	822 785
EXCÉDENT OU DÉFICIT	43 053	-90 175

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 2 995 368 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 43 053 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entité a décidé d'appliquer le règlement 2023-03 à compter du 1er janvier 2025

Les impacts sur les comptes sont les suivants :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Impact
468700	467000	2 237
6312	6333	874
667	6673	5 696
767	7673	11 754

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont principalement constituées par le patrimoine immobilier de l'association et sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciels 2 à 10 ans,
- Constructions 85 ans,
- Agencements et aménagements 10 ans,
- Mobilier de bureau et informatique 2 à 5 ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres immobilisés au bilan concernent des titres de SCPI. La provision pour dépréciation antérieurement constituée a été ajustée au 31/12/2025.

Les autres immobilisations financières sont constituées d'un dépôt de garantie.

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée si leur valeur de réalisation devient inférieure à leur coût d'entrée.

Au 31/12/2025, le portefeuille de VMP est en plus-value latente de 68K€.

Date	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2025
Portefeuille de VMP en K€	Prix de revient	Valeur liquidative	Prix de revient	Valeur liquidative
Titre d'OPC	760	845	763	831
Dépréciation	0	0	0	0
Valeur nette comptable	760		763	

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La plupart des créances sont des montants facturés par IESF et non encore encaissés à la clôture de l'exercice. Les autres créances sont constituées notamment d'un crédit de TVA.

Toutes les créances ont une échéance inférieure à un an.

Engagements en matière de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- La prise en compte des avenants à la convention collective applicable au personnel de l'association signés en 2010
- un départ volontaire à la retraite des salariés entraînant l'application des cotisations sociales sur les indemnités versées
- un taux d'augmentation des salaires de 1% par an
- les paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- un taux nul de départ du personnel avant la date de départ volontaire à la retraite
- taux d'actualisation des indemnités retenu à 3.96%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 6.8K euros.

Mécénat de compétences

En date du 23 juillet 2024, l'association IESF a signé une convention de mise à disposition dans le cadre du dispositif Mécénat de compétences avec la SNCF.

Dans ce cadre, un salarié de la SNCF est mis à la disposition de l'association pour une durée de 24 mois (du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2026). Il interviendra en tant que délégué général.

La valorisation du don en nature s'élève à 225k€.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Toutefois, certaines activités lucratives accessoires et non prépondérantes font l'objet d'un secteur distinct lucratif soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. La répartition du compte de résultat relatif à ces opérations fait l'objet du tableau particulier ci-joint :

	Secteur lucratif	Secteur non lucratif
Produits d'exploitation	81 351	782 982
Résultat avant impôts	(51 034)	94 087
Impôt sur les sociétés	0	0
Résultat net	(51 034)	94 087

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	10 756			10 756
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 756			10 756
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	289 653			289 653
Constructions	2 664 710			2 664 710
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 098			6 098
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 960 461			2 960 461
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	199 521			199 521
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 443			4 443
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	203 964			203 964
TOTAL GÉNÉRAL	3 175 181			3 175 181

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	7 584	898		8 482
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 584	898		8 482
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	22 508	3 316		25 824
Constructions	1 361 465	31 926		1 393 391
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 888	206		6 093
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 389 861	35 448		1 425 309
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	1 397 445	36 346		1 433 790

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	898		898		
Immobilisations corporelles	35 448		35 448		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	36 346		36 346		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	4 443		4 443
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	284 163	284 163	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	11 055	11 055	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	14 907	14 907	
Charges constatées d'avance	9 714	9 714	
TOTAL	324 282	319 839	4 443
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	297 866	297 866		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	28 757	28 757		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 108	25 108		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 071	3 071		
Autres impôts, taxes et assimilés	863	863		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	28 534	28 534		
Produits constatés d'avance	22 133	22 133		
TOTAL	406 331	406 331		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	249 589	130 387
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	35 576	33 684
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		89
TOTAL	285 164	164 160

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	249 835	123 995
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement	64 370	53 778
Disponibilités		
TOTAL	314 205	177 773

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	22 133	
TOTAL	22 133	

Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	9 714	9 505
TOTAL	9 714	9 505

Commentaires : néant

INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE

7, Rue Lamennais - 75008 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**



Cabinet Hoche Audit
7bis, rue de Monceau
75008 Paris
Tél. 01 42 12 80 50
contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.


Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention passée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

PARIS, le 12 juin 2026


Le Commissaire aux Comptes
HOCHÉ AUDIT
Laurence ZERMATI